

populaire, tant pis pour leur manque de jugement. Quelques-uns d'entre eux sans doute ne verraient pas d'un bon œil qu'on taxât les riches. Quant à nous, députés de la gauche, malheureusement pour nous et pour nos familles, nous ne figurons pas dans la catégorie des riches.

J'ai exposé les raisons qui m'ont porté à formuler mes critiques, en parfaite sincérité, et j'en appelle au bon jugement du ministre des Finances. S'il est impuissant à se procurer les fonds voulus pour cette guerre, sans faire tort aux classes pauvres, tant pis pour ces dernières.

M. EDWARDS: Tout député sans doute a parfaitement le droit d'exprimer ici tout haut ses convictions et de se faire l'interprète de la pensée de ses électeurs sur cette question, et, du moment qu'il le fait avec sincérité, je n'ai absolument rien à y redire. Il y a bien lieu à une légitime divergence d'opinion touchant les moyens à adopter pour obtenir les fonds que nous avons le devoir de prélever pour cette guerre. A mon avis, le ministre des Finances a fait acte de haute prudence en étudiant la question sous ses divers aspects. Plus tard sans doute il y aura lieu de recourir à d'autres moyens pour se procurer des fonds, mais l'attitude adoptée par le ministre des Finances ralliera l'approbation générale. Quant au relèvement de la taxe douanière sur les sucres, examinons un instant la question. Si je ne me trompe, on obtiendra de cette façon \$5,000,000 de recettes. Etant donnée une population de \$8,000,000 en chiffres ronds et une moyenne de cinq personnes par famille, cela fait environ \$3 par famille. Envisageons la question d'une autre manière. Supposons que chaque famille en moyenne fasse une consommation annuelle de 300 livres de sucre. L'augmentation est de un cent la livre. Cela équivaut à une taxe de \$3 par famille. Il n'est que juste de bien étudier la question et de ne pas se figurer que l'imposition de ce surcroît de taxe douanière sur le sucre enlèvera au commun des ouvriers chaque dollar qu'ils gagnent au cours de l'année. L'ouvrier ne se nourrit pas uniquement de sucre, et en évaluant à 300 livres la consommation annuelle de sucre par famille, il est possible que je donne le maximum de l'estimation. Un honorable député prétend que la taxe atteindrait à peine la moitié de cette évaluation; mais quand cela serait, étudions la question loyalement et rendons-nous bien compte du chiffre précis de cette taxe pour chaque famille ouvrière, en matière des sucres. Outre les taxes qui seront ainsi im-

[M. Carroll.]

posées, il faut signaler le renchérissement des substances alimentaires ou denrées, l'honorable député prétend que ce renchérissement des vivres est inexplicable, mais je ne saurais me ranger à son avis. Quant à la viande, la raison de la hausse est évidente; l'explication se trouve dans ce principe fondamental: le rapport entre l'offre et la demande. Quant aux taxes dont sont frappés les spiritueux et les tabacs, on en conviendra, qu'il importe de les relever au chiffre le plus élevé possible sans risquer de compromettre l'objectif visé. A mes yeux, il n'y a pas lieu de soulever de débat à cet égard. Le ministre des Finances est convaincu qu'il a relevé le chiffre de l'impôt dans la mesure du possible, sans compromettre la réalisation de l'objectif en vue. Sans doute, la nécessité de recourir à pareilles mesures est déplorable; mais le public ne saurait guère trouver matière à critique dans l'attitude prise par le ministre des Finances et par le Gouvernement à cet égard.

M. KNOWLES: Je désire signaler tout particulièrement à l'attention du premier ministre une dépêche qui, paraît-il, lui aurait été adressée par un citoyen de mon comté. L'auteur de cette dépêche m'a aussi informé par télégramme qu'il avait adressé pareille communication au premier ministre. L'auteur de cette dépêche, le secrétaire du conseil des métiers et du travail de Moosejaw, dit qu'il a adressé au premier ministre la dépêche que voici:

Le conseil des métiers et du travail de Moosejaw, par résolution adoptée aujourd'hui même, insiste fortement sur la nécessité urgente de la réglementation des prix des comestibles par l'Etat, au cours de cette guerre.

B. Milligan, secrétaire.

Je n'entends nullement m'attarder à discuter la prudence des mesures adoptées par le ministre des Finances. Il faut se procurer les fonds voulus, et bien que je puisse faire erreur en approuvant l'attitude du ministre, dans la mesure de mes propres lumières, je ne trouve pas matière à critique dans le projet qu'il nous a proposé. Je désire, toutefois, corroborer la résolution soumise au premier ministre par le conseil des métiers et du travail de Moosejaw, surtout au point de vue du consommateur de l'Ouest. Dans la région que je représente ici, les temps sont déjà loin d'être favorables, et cette situation aggravée par le marasme résultant des prix actuels rend d'autant plus nécessaire la réglementation des prix des comestibles par l'Etat.

Aussi bien le premier ministre, je l'espère, comprendra-t-il qu'il est de vitale im-